

Newsletter ASPS, mars 2017

Annonce: Congrès annuel et assemblée générale de l'ASPS 2017

Congrès annuel 2017 de l'ASPS: „Monde du travail numérisé – défis pour l'Etat social“, 25 octobre 2017 à Berne.

Dans son [rapport sur les conditions cadre de l'économie numérisée](#), le Conseil fédéral souligne les énormes chances que la mutation numérique représente pour l'économie nationale suisse. Or, du point de l'Etat social, cette mutation implique tout d'abord de nombreux défis. Lors du Congrès annuel de l'ASPS, ceux-ci ainsi que les possibilités de les relever seront examinés par différents experts et expertes. Le programme détaillé du Congrès, qui aura lieu à la Berner Fachhochschule BFH, vous parviendra fin mai 2017.

Le Congrès sera suivi de l'**assemblée générale**.

ASPS: Changement au Secrétariat général

Christin Kehrli a quitté le Secrétariat général de l'ASPS en février 2017. Nous la remercions très vivement du travail qu'elle a accompli au cours de ces dernières années et nous lui souhaitons beaucoup de satisfaction et de succès dans ces nouveaux défis. Son successeur est Alexander Suter qui dirige le secteur Droit et conseil de la Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS et qui, auparavant, a rédigé une thèse sur le thème „[Pauvreté et discrimination](#)“ à l'Université de Bâle.

Journée nationale CSIAS de Bienne 2017

La Journée nationale de la CSIAS de Bienne du 8 mars sera consacrée au thème „La formation plutôt que l'aide sociale: des chances pour les adultes“. Vous pouvez vous inscrire à la Journée jusqu'au 02.03.2017 et vous trouverez des informations plus détaillées sur le [site web de la CSIAS](#).

Révision partielle de la LPGA: le délai de consultation court jusqu'au 29 mai 2017

Fin février, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à la révision partielle de la Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA). Les milieux intéressés sont invités à se prononcer sur les innovations jusqu'au 29 mai 2017. L'un des points principaux de la révision porte sur la création d'une base légale concernant les inspecteurs sociaux, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) ayant qualifié d'insuffisante la réglementation actuelle. Le paquet de révisions contient d'autres adaptations en matière de lutte contre la pauvreté, une nouvelle obligation de supporter les frais de certaines procédures judiciaires ainsi que des réglementations concernant la coordination internationale.

Publications actuelles

Investir dans la protection sociale – atouts et limites pour la Suisse

La pression croissante à laquelle l'Etat social se voit confronté a donné lieu au développement du concept des investissements sociaux en tant que stratégie de réforme. Les investissements dans le capital humain visent à réduire les inégalités sociales et à assurer la durabilité des Etats providence modernes. Le livre étudie les formes que le paradigme de l'investissement social a pris en Suisse et examine d'un œil critique les bases idéologiques et les implications pratiques des investissements sociaux. (Jean Michel Bonvin, Stephan Dahmen (Hrsg.), allemand/français, 160 pages, Seismo-Verlag, ISBN 978-3-03777-148-8).

Une aide sociale efficace demande une démarche coordonnée

Dans de nombreux cantons, les réformes actuelles de l'aide sociale mettent l'accent sur la conception de systèmes d'incitatifs. De tels systèmes incitatifs ont pour but d'aider les bénéficiaires de l'aide sociale à atteindre le plus vite possible leur autonomie économique. Comme des études du BFH-Zentrum Soziale Sicherheit le montrent, une telle orientation est toutefois insuffisante. Il s'agit bien plus de procéder à un examen global de l'efficacité de différentes mesures à l'aide sociale et d'initier des mesures à différents niveaux de la politique sociale. Les incitations ne sont que l'un parmi plusieurs champs d'action qu'il s'agit de prendre en compte. (Berner Fachhochschule BFH, [Social Impact 3/2016](#))

Cette Newsletter est soutenue par :

